



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby

LE 8 FÉVRIER 2022

PROCÈS-VERBAL de la séance du conseil municipal de la municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby, tenue le huitième jour du mois de février de l'an deux mille vingt-deux (2022-02-08).

SESSION DU CONSEIL TENUE DANS LE CONTEXTE DE L'ÉTAT D'URGENCE SANITAIRE / COVID 19

Les municipalités ont l'obligation de tenir une séance ordinaire au moins une fois par mois, tel que prévoit le Code municipal du Québec. En vertu des derniers décrets gouvernementaux et/ou arrêtés ministériels émis et reliés à la Covid-19, la municipalité siège à huis clos et les conseillers délibèrent et votent lors de la session du Conseil par visioconférence (Zoom). Le conseil municipal peut siéger de manière virtuelle pour les séances du conseil et tiendra cette séance ordinaire (régulière) du huitième (8^e) jour du mois de février de l'an deux mille vingt-deux (8-02-2022), à distance par voie de communication informatique (Zoom).

PRÉSENCES :

Le maire, la conseillère et tous les conseillers, la directrice générale/greffière-trésorière ont reçu par email de Nancy Bouvier, directrice générale adjointe/greffière-trésorière adjointe, l'invitation par « Zoom » de se joindre et participer à la session régulière du conseil municipal ce 8 février 2022.

Après s'être branchés, sont présents et connectés par voie de communication informatique à l'heure convenue et les personnes suivantes ont été identifiées :

le maire, monsieur Marcel Gaudreau, madame la conseillère, Suzanne Choinière et messieurs les conseillers François Vadnais, Gilbert Cabana, Benoit Isaia, Bertrand Dubé et Alexandre Picard. Également sont présents, la directrice générale/greffière-trésorière madame Annie Lessard qui agit à titre de secrétaire, la directrice générale adjointe / greffière-trésorière madame Nancy Bouvier qui agit à titre d'administratrice de la communication informatique (Zoom).

CONSTATATION DU QUORUM

Le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes. Après avoir constaté qu'il y a QUORUM, il demande de l'enregistrer au procès-verbal.

2022-02-023

OUVERTURE DE LA SESSION

ATTENDU QUE le QUORUM a été constaté ;

SUR PROPOSITION de Gilbert Cabana

DUMENT APPUYÉ par Suzanne Favreau

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents que la session ouvre à 19h30.

2022-02-024

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour proposé a été remis au préalable à tous les membres du conseil, et la secrétaire leur fait part des points qu'il y aurait lieu de compléter et/ou de rajouter, s'il y a lieu.

SUR PROPOSITION de Benoit Isaia

DUMENT APPUYÉE par Alexandre Picard

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour est adopté, en rajoutant les sujets de dernière heure et en laissant toutefois ouvert le point intitulé « SUJETS DIVERS DE DERNIÈRE HEURE ».

ORDRE DU JOUR

- | | PRÉSENCES | CONSTATATION DU QUORUM |
|----|--|------------------------|
| 1. | OUVERTURE DE LA SESSION | |
| 2. | ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR | |
| 3. | ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL - SESSION JANVIER 2022 | |
| 4. | CORRESPONDANCE | |
| | PÉRIODE DE QUESTIONS | |
| | DÉPÔT - RAPPORT ANNUEL DU RÈGLEMENT DE GESTION CONTRACTUELLE | |
| | FINANCE | |
| 5. | Rapport de la directrice générale-greffière-trésorière – Janvier 2022. | |



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby

6. Tous sujets relatifs aux personnes endettées envers la municipalité.
 7. Programme PAERRL – Année 2022.
ADMINISTRATION
 8. Comptes à payer 2021 et janvier 2022.
 9. Subventions, achats et publicités.
 10. Tous sujets relatifs – Achat ou vente de lot.
 11. Tous sujets relatifs – Code d'éthique et de déontologie : conseil et employés.
 12. Tous sujets relatifs – MRC – Addenda – Entente Aide financière/Centre communautaire.
 13. Tous sujets relatifs – Plats-bandes de la municipalité.
 14. Tous sujets relatifs – Fonds de roulement.
 15. Tous sujets relatifs – Entente incendie 2022.
 16. Tous sujets relatifs – Demande d'appui pour Commerce tourisme Granby Région.
 17. Tous sujets relatifs – Demande d'appui pour Association féministe d'éducation et d'action sociale.
 18. Tous sujets relatifs – Demande de prix sur invitation /Entretien annuel estival des terrains de la municipalité.
 19. Tous sujets relatifs – Mandat aux avocats de la municipalité dans le dossier portant le numéro 500-17-117202-211.
 20. Tous sujets relatifs – Personnel.
- AFFAIRES NOUVELLES OU SUJETS DE SESSION ANTÉRIEURE REPORTÉS**
21. Rapports verbaux ou écrits de l'inspectrice municipale et environnement et de la directrice générale-greffière-trésorière.
- VOIRIE MUNICIPALE**
22. Tous sujets relatifs – Autorisation de lancer l'appel d'offres pour la réfection du chemin Authier et Boul. de Montréal.
- HYGIÈNE DU MILIEU**
URBANISME
LOISIRS
23. Tous sujets relatifs – horaires patin libre pour la semaine de relâche.
 24. Tous sujets relatifs – Camp de jour 2022.
- SUJETS DIVERS DE DERNIÈRE HEURE**
PÉRIODE DE QUESTIONS
CLÔTURE OU AJOURNEMENT DE LA SESSION

2022-02-025

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 11 JANVIER 2022

Document soumis: Copie du procès-verbal de la session régulière tenue le 11 janvier 2022 a été transmise au préalable à tous les membres du conseil;

**SUR PROPOSITION de Suzanne Choinière
DUMENT APPUYÉE par Bertrand Dubé**

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le procès-verbal de la session régulière du 11 janvier 2022 est **ADOPTÉ** comme rédigé et soumis.

CORRESPONDANCE

Le conseil municipal a pris connaissance de la correspondance soumise verbalement par la directrice générale/greffière-trésorière

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le conseil municipal consacre une première période de temps alloué aux questions reçues par courriel.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL :

RAPPORT ANNUEL DU RÈGLEMENT DE GESTION CONTRACTUELLE.

Les membres du conseil municipal, maire et conseiller, prennent connaissance du rapport annuel du règlement de gestion contractuelle, et ce, tel que le prévoit la Loi.

2022-02-026

RAPPORT VERBAL JANVIER 2022 - DIRECTRICE GÉNÉRALE / GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE

Fait au conseil : Rapport verbal du 8 février 2022 fait à tous les membres du conseil par la directrice générale/greffière-trésorière pour janvier 2022;

**SUR PROPOSITION de Suzanne Choinière
DUMENT APPUYÉE par Alexandre Picard**

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :

QUE ce conseil reconnaît avoir reçu le rapport verbal de la directrice générale/greffière-trésorière en date 8 février 2022 concernant le mois de janvier 2022 sur les finances de la municipalité et les autorisations de dépenses.

QUE ce conseil approuve ledit rapport tel que livré.



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Saint-Alphonse-de-Granby**

NOTE AU PROCÈS-VERBAL :

**RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE/GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE
SUR L'ÉTAT DES PERSONNES ENDETTÉES ENVERS LA MUNICIPALITÉ**

La directrice générale/greffière-trésorière a déposé un rapport au conseil municipal concernant les personnes endettées envers la municipalité pour taxes ou comptes passés dus affectant les années 2019-2020-2021 et ce, tel que prévu lors de la session régulière de février 2022.

2022-02-027

**DÉCISION DU CONSEIL CONCERNANT LA VENTE DE PROPRIÉTÉS
POUR NON-PAIEMENT DE TAXES / MONTANTS DUS ENVERS LA
MUNICIPALITÉ POUR 2019-2020-2021 – VENTE POUR NON-PAIEMENT
DES TAXES À LA MRC DE LA HAUTE-YAMASKA**

Document soumis : Lettre de la MRC de la Haute-Yamaska concernant la procédure annuelle 2022 pour le non-paiement de l'impôt foncier et rapport sur les personnes endettées envers la municipalité;

Après considération;

SUR PROPOSITION de Gilbert Cabana

DUMENT APPUYÉE par Benoit Isaia

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :

QUE ce conseil reconnaît avoir pris connaissance du rapport soumis par la directrice générale/greffière-trésorière concernant les personnes endettées envers la municipalité pour les années 2019, 2020, 2021; comprenant des taxes municipales, taxes de services, et /ou des droits sur les mutations immobilières.

QUE ledit rapport fait partie intégrante de la présente résolution et le conseil l'accepte et l'entérine tel que soumis.

QUE, compte tenu de la situation, ce conseil ne désire pas se prévaloir en 2022 de la vente pour non-paiement de taxes de la MRC de La Haute-Yamaska, et ce, pour les années 2021 et 2020 et qu'il y a peu de personnes endettées pour l'année 2019.

QUE cependant, ce conseil demande qu'une nouvelle lettre soit acheminée, si nécessaire, par courrier enregistré à chacun des propriétaires avec lesquels la municipalité n'aurait pas encore d'entente de paiement, et ce, pour les montants dus envers la municipalité de 100.-\$ (taxes + intérêts) et plus, pour l'année 2019.

QUE si nécessaire, des procédures de recouvrement pourront être entreprises.

QUE de plus, pour l'année 2020, les propriétaires qui n'ont pas effectué l'ensemble du versement, et desquels nous n'avons pas d'entente actuellement, pourront recevoir une lettre enregistrée les avisant de payer.

QUE ce conseil demande à la directrice générale/greffière-trésorière d'acheminer la présente résolution à la MRC de La Haute-Yamaska.

2022-02-028

**RÉSOLUTION DU CONSEIL – PAERRL POUR L'ANNÉE CIVILE 2021 /
PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL**

ATTENDU QUE le ministère des Transports, de la Mobilité et de l'électrification des transports a versé une compensation de 37 651 \$ à la municipalité pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2021;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que des éléments des ponts, situés sur ses routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby;

SUR PROPOSITION de Benoit Isaia

DUMENT APPUYÉE par Bertrand Dubé

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité ce qui suit:

QUE la municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby informe le ministère des Transports, de la Mobilité durable et Électrification des transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que des éléments des ponts, situés sur ses routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.



2022-02-029

No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Saint-Alphonse-de-Granby**

**ACCEPTATION DES COMPTES À PAYER / DÉCEMBRE 2021 ET EN
FÉVRIER 2022 ET AUTRES COMPTES PAYÉS AFFECTANT L'ANNÉE
2021**

Document soumis : Liste des comptes de décembre 2021 et en février 2022, et des autres comptes payés affectant l'année 2021;

SUR PROPOSITION de François Vadnais

DUMENT APPUYÉE par Gilbert Cabana

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :

QUE ce conseil entérine les salaires qui ont été payés en janvier 2022.

QUE ce conseil approuve également les comptes à payer de décembre 2021 et pour février 2022 et tous les autres comptes payés affectant l'année 2021, et autorise le paiement des comptes dus.

2022-02-030

**ACCEPTATION COMPTES À PAYER EN JANVIER 2021 & COMPTES
PAYÉS AFFECTANT L'ANNÉE 2021**

SUR PROPOSITION de François Vadnais

DUMENT APPUYÉE par Gilbert Cabana

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :

QUE ce conseil approuve les comptes à payer tels que soumis ainsi que les dépenses effectuées et en autorise le paiement, affectant janvier 2021 et l'année 2021.

QUE ce conseil prend note que la directrice générale et greffière-trésorière confirme que les crédits sont disponibles au budget pour ces fins.

2022-02-031

**DÉCISION DU CONSEIL - SUBVENTIONS, ACHATS, PUBLICITÉS,
SERVICES**

SUR PROPOSITION de Suzanne Choinière

DUMENT APPUYÉE par Benoit Isaia

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :

QUE ce conseil accepte les achats suivants :

1. Diapason; don de 200.-\$/Marche annuelle; 200.-\$;
2. Don; Fondation du Centre Hospitalier de Granby; 1000.-\$;
3. Gestim : offre de service pour modifications réglementaires; 4250.-\$, plus tx ;
4. Bibliothèque; achat de livres annuels; 5 000.-\$;
5. Don; La jeune Relève; 2000.-\$;
6. Granby express; cahier spécial; 995.-\$, plus tx;
7. COMAQ : Formation gestion municipale ; 1190.-\$ plus tx ;
8. Jodoom Électrique inc.; Achat et installation de 25 lumières de rue au LED ; 9 375.-\$, plus tx.;
9. Subvention Hockey Mineur : 1500.-\$;
10. Subvention Baseball Mineur : 3000.-\$;
11. Jodoom Électrique inc.; achats de 9 calorifères et 2 thermostats; 1469.94.-\$, plus tx.;
12. Canadien Tire; achat d'outillages; 400.-\$, plus tx;
13. Les équipements Pontbriand inc; 1 génératrice Honda; 1937,22.-\$, tx inc;
14. Journal La Voix de l'Est ; publication des postes estivaux ; 250.-\$, plus tx ;
15. FNX innov; révision des plans et devis pour centre communautaire; 66 150.-\$, plus tx.;
16. Daniel Fréchette : évaluation du lot 2 593 277; 600.-\$, plus tx;
17. Chantal Brodeur : Révision plan et devis du centre communautaire; 8 775.-\$, plus tx.;
18. Longus Groupe terapro : location d'une rétrocaveuse Case 580SN WT pour 4 mois; 20 695,50.-\$, tx inc.

2022-02-032

**DÉCISION DU CONSEIL / ACCEPTATION DE L'OFFRE D'ACHAT DE
GESTION DMO INC. POUR L'ACQUISITION DU LOT NO. 5 668 369,
CADASTRE DU QUÉBEC, LOCALISÉ SUR LA RUE DU DOMAINE**

ATTENDU QUE Monsieur Dominic Cyr, dûment autorisé à agir pour et au nom de Gestion DMO inc, a soumis une offre d'achat le 4 février 2022 au bureau de la municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby pour l'acquisition du lot numéro 5 668 369, cadastre du Québec, localisé sur la rue du Domaine;

ATTENDU QUE l'acheteur est informé que son offre d'achat devait être entérinée par résolution du conseil municipal à une session régulière.

ATTENDU QUE l'acheteur a remis, avec son offre, un dépôt en garantie d'au moins 10% du montant total, non remboursable, soit un montant de 7 330.35\$, taxes incluses;

ATTENDU QUE le Conseil a pris connaissance de l'offre d'achat et qu'il souhaite y donner suite;

SUR PROPOSITION de Alexandre Picard

DUMENT APPUYÉE par Suzanne Choinière



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :

QUE ce conseil accepte l'offre d'achat de Monsieur Dominic Cyr, dûment autorisé à agir pour et au nom de Gestion DMO inc., datée du 4 février 2022, pour l'acquisition du lot numéro 5 668 369, cadastre du Québec, localisé sur la rue du Domaine, d'une superficie approximative de 22 538.6 pi. ca (2 093.9 m.c.) et ce, aux conditions prévues à cette offre d'achat, laquelle est jointe en annexe à la présente résolution pour en faire partie intégrante à titre d'annexe A;

QUE le prix de vente soit fixé à 63 756.00 \$ plus les taxes applicables, s'il y a lieu.

QUE ce conseil autorise le maire, et en son absence le maire suppléant, et la directrice générale/greffière-trésorière à signer tout document afin de donner suite à la présente résolution.

AVIS DE MOTION

PROJET DE RÈGLEMENT RELATIF AU RÈGLEMENT NO. 412-2022 RELATIF AU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX

Le conseiller Bertrand Dubé donne Avis de motion qu'à une séance ordinaire subséquente du conseil sera présenté pour adoption le *Règlement no. 412-2022 relatif au code d'éthique et de déontologie des élus municipaux* énonçant les principales valeurs de la municipalité en matière d'éthique et les règles déontologiques devant guider les membres du conseil, pour être adoptées. Dans le but de respecter les exigences prévues aux articles 10 et 11 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (RLRQ, c. E-15.1.0.1), le conseiller Bertrand Dubé présente le projet de *Règlement no. 412-2022 relatif au code d'éthique et de déontologie des élus municipaux*, dont copie est jointe en annexe au présent avis.

AVIS DE MOTION

PROJET DE RÈGLEMENT NO. 413-2022 ÉTABLISSANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX

Le conseiller Gilbert Cabana donne Avis de motion qu'à une séance ordinaire subséquente du conseil sera présenté pour adoption le *Règlement no. 413-2022 établissant le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux* énonçant les règles déontologiques devant guider la conduite des employés, pour être adoptées. Dans le but de respecter les exigences prévues à l'article 18 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (RLRQ, c. E-15.1.0.1), le conseiller Gilbert Cabana présente le projet de *Règlement no. 413-2022 établissant le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux*, dont copie est jointe en annexe au présent avis.

2022-02-033

DÉCISION DU CONSEIL – ACCEPTATION DE L'ADDENDA CONCERNANT LE PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE DE LA MRC DE LA HAUTE-YAMASKA / CENTRE COMMUNAUTAIRE & AUTORISATION DE SIGNATURES

Document : Addenda de la MRC de La Haute-Yamaska;

SUR PROPOSITION de François Vadnais

DUMENT APPUYÉE par Alexandre Picard

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents:

QUE ce conseil accepte l'Addenda produit par la MRC de La Haute-Yamaska concernant le programme d'aide financière pour la réalisation du centre communautaire.

QUE ce conseil autorise le maire en son absence le maire-suppléant et la directrice générale/greffière-trésorière en son absence son adjointe à signer tout document donnant effet à la présente.

2022-02-034

DÉCISION DU CONSEIL / ENTRETIEN DES PLATES-BANDES DE LA MUNICIPALITÉ EN 2022

SUR PROPOSITION de Benoit Isaia

DUMENT APPUYÉE par Alexandre Picard

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :

QUE ce conseil accepte la proposition de Madame Lise Laplante pour l'entretien des plates-bandes de la municipalité (Mairie, jeux d'eau, enseigne, etc.) et ce pour un montant annuel de 1300.-\$.

QUE ce conseil comprend que les achats du matériel nécessaire, fertilisant, végétaux sont au frais de la municipalité.



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Saint-Alphonse-de-Granby**

NOTE AU PROCÈS-VERBAL :

**RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE/GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE
SUR L'ÉTAT DU FONDS DE ROULEMENT – RÈGLEMENT NO.367-2016**

La directrice générale/greffière-trésorière fait rapport au conseil municipal concernant l'état du Règlement d'emprunt no. 367-2016 concernant la création du fonds de roulement de la municipalité au montant autorisé par le MAMH de 1 188 400 \$. Aucune somme a été imputée à ce dernier lors de l'année 2021; donc, le solde de fermeture à la fin de l'année 2021 s'élève toujours à 1 188 400 \$.

2022-02-035

ENTENTE INCENDIE BROMONT, BRIGHAM, ST-ALPHONSE-DE-GRANBY

ATTENDU QUE les villes de Bromont, Brigham et Saint-Alphonse-de-Granby font partie d'une entente tripartite de fourniture de service en matière de sécurité incendie, et ce pour une période de 10 ans;

ATTENDU QUE des nouveaux projets de casernes est prévues à Bromont et a Adamsville exigent des engagements de 20 ans pour être éligible à des programmes de subvention qui dépassent le terme de l'entente actuel;

SUR PROPOSITION de Bertrand Dubé

DUMENT APPUYÉE par Suzanne Choinière

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents:

QUE la municipalité désire entreprendre des négociations avec la ville de Bromont et Brigham pour une nouvelle entente tripartite de fourniture de service en matière de sécurité incendie pour une durée minimale de 20 ans.

QUE cette résolution soit transmise à la ville de Bromont, à l'attention de monsieur Éric Sévigny, avec copie conforme à la municipalité de Brigham.

2022-02-036

**DÉCISION DU CONSEIL / APPUI POUR COMMERCE TOURISME
GRANBY RÉGION**

ATTENDU QUE Commerce Tourisme Granby région souhaite présenter une demande dans le cadre de l'appel de projets du Fonds de Développement des communautés de la MRC de la Haute-Yamaska pour son projet de « *Fièremment local* ».

ATTENDU QUE le formulaire de présentation soumis doit être déposé à la MRC de La Haute-Yamaska pour les fins d'analyse du projet;

SUR PROPOSITION de Gilbert Cabana

DUMENT APPUYÉE par Suzanne Choinière

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :

QUE ce conseil accepte d'appuyer Commerce Tourisme Granby Région pour ce projet.

2022-02-037

**DÉCISION DU CONSEIL / APPUI POUR ASSOCIATION FÉMINISTE
D'ÉDUCATION ET D'ACTION SOCIALE**

ATTENDU QUE l'Association Féministe d'éducation et d'Action sociale souhaite présenter une demande dans le cadre de l'appel de projets du Fonds de Développement des communautés de la MRC de la Haute-Yamaska pour son projet de « *Paroles de femmes : rétablissement de la communauté* ».

ATTENDU QUE le formulaire de présentation soumis doit être déposé à la MRC de La Haute-Yamaska pour les fins d'analyse du projet;

SUR PROPOSITION de Benoit Isaia

DUMENT APPUYÉE par Suzanne Choinière

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :

QUE ce conseil accepte d'appuyer l'Association Féministe d'éducation et d'Action sociale pour ce projet.

2022-02-038

**DEMANDE DE PRIX SUR INVITATION/ ENTRETIEN ANNUELLE DES
TERRAINS DE LA MUNICIPALITÉ**

ATTENDU QUE le contrat d'entretien des pelouses se terminera à la fin de l'année 2021 et que la municipalité se doit de retourner en soumission pour obtenir de nouveaux prix;

SUR PROPOSITION de François Vadnais

DUMENT APPUYÉE par Suzanne Choinière

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents:



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby

QUE la municipalité demande des prix à deux entreprises pour l'entretien de ses terrains pour 1 an, 2 ans, 3 ans qui comprend le nettoyage des terrains, la tonte de gazon et le ramassage des feuilles à la Mairie et ce, selon le document soumis et pour les terrains indiqués.

QUE l'entretien devra se faire toutes les semaines du 1^{er} mai au 30 octobre approximativement.

QU'une entente devra être faite avec le Service des Loisirs de la municipalité pour établir les journées de tonte en fonction des événements spéciaux.

QUE les soumissions devront être reçues à la Mairie au plus tard le 8 mars 2022 à 11:00 heures.

QUE la municipalité se réserve le droit de choisir le scénario qui lui convient dans 1 an ou 2 ans ou 3 ans et également de retenir une ou aucune des soumissions reçues.

2022-02-039

MANDAT AUX AVOCATS DE LA MUNICIPALITÉ DANS LE DOSSIER PORTANT LE NUMÉRO 500-17-117202-211

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby a reçu signification, le 31 janvier 2022, d'un Acte d'intervention pour mise en cause forcée dans le dossier de la Cour supérieure portant le numéro 500-17-117202-211;

ATTENDU QUE la Municipalité doit être représentée par avocats dans le cadre de cet Acte d'intervention pour mise en cause forcée devant la Cour supérieure;

SUR PROPOSITION de Gilbert Cabana

DUMENT APPUYÉE par Suzanne Choinière

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents:

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby mandate ses avocats, Therrien Couture Joli-Cœur s.e.n.c.r.l., afin de représenter la Municipalité dans le cadre de l'Acte d'intervention pour mise en cause forcée dans le dossier de la Cour supérieure portant le numéro 500-17-117202-211;

2022-02-040

ENGAGEMENT D'UN EMPLOYÉ TEMPORAIRE AU SERVICE DE L'ADMINISTRATION ET CONDITION DE TRAVAIL

ATTENDU QU'un employé du Service Administration est en retour progressif;

ATTENDU QU'il a lieu d'embaucher un employé de façon temporaire afin de combler les besoins de l'administration;

ATTENDU QU'un rapport a été préparé par la directrice générale/greffière-trésorière et que le conseil est en accord avec ce rapport;

SUR PROPOSITION de François Vadnais

DUMENT APPUYÉE par Alexandre Picard

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents:

QUE ce conseil approuve l'embauche d'un employé de façon temporaire afin de répondre aux besoins du service de l'administration.

QUE ce conseil approuve le rapport préparé par la directrice générale/greffière-trésorière et entérine ce dernier.

QUE ce conseil accepte les recommandations quant à l'engagement d'un employé temporaire au Service de l'administration et les conditions de travail s'y rapportant.

QUE la directrice générale/greffière-trésorière transmette le rapport à la personne responsable de la comptabilité afin qu'il soit donné suite aux recommandations qui y sont contenues.

2022-02-041

DÉCISION DU CONSEIL / ENGAGEMENT – PRÉPOSÉ TRAVAUX PUBLIC

Rapport : La directrice générale/greffière-trésorière fait rapport au conseil municipal sur les conditions de travail de l'employé sur probation;

SUR PROPOSITION de Bertrand Dubé

DUMENT APPUYÉE par Benoit Isaia

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents:

QUE ce conseil, compte tenu du besoin, prend la décision d'engager un employé de voirie, monsieur Alain Hénault. Ce dernier aura une période de probation de huit (8) mois à compter de la présente. Suite à cette période de probation, si l'évaluation est favorable, il sera engagé en permanence par la municipalité.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby

No de résolution
ou annotation

RAPPORTS VERBAUX OU ÉCRITS :

INSPECTRICE MUNICIPALE ET ENVIRONNEMENT

L'inspectrice municipale et environnement dépose son rapport sur les permis émis en janvier 2022.

DIRECTRICE GÉNÉRALE / GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE

La directrice générale/ greffière-trésorière fait rapport au conseil des différents documents reçus.

2022-02-042

DÉCISION DU CONSEIL – ACCEPTATION DU DOCUMENT D'APPEL D'OFFRES ET AUTORISATION DE LANCER L'APPEL D'OFFRES PUBLIQUES POUR LES TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA RUE AUTHIER ET D'UNE PARTIE DU BOUL. DE MONTRÉAL

ATTENDU que le conseil municipal désire demander des soumissions pour les travaux de réfection de la rue Authier et d'une partie du Boul. de Montréal;

ATTENDU que la municipalité a mandaté l'ingénieur Dave Williams pour la préparation des plans et devis;

ATTENDU que ladite firme a déposé les plans et devis pour soumissions en date du 7 février 2022;

ATTENDU que le règlement 410-2021 portant sur la gestion contractuelle adoptée par la municipalité en juin 2021 et la loi en matière d'adjudication de contrats municipaux;

SUR PROPOSITION de François Vadnais

DUMENT APPUYÉ par Benoit Isaia

IL EST RÉSOLU ET ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :

QUE ce conseil accepte les plans et devis de l'ingénieur Dave Williams datés du 7 février 2022.

QUE ce conseil autorise Madame Annie Lessard, directrice générale / greffière-trésorière à lancer l'appel d'offres publiques pour la réfection de la rue Authier et d'une partie du Boul. de Montréal

QUE les soumissions seront reçues au bureau de la Mairie jusqu'au 9 mars 2022 à 11h00 et seront ouvertes publiquement immédiatement après.

QUE la municipalité ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues. Elle peut accepter une soumission en tout ou en partie et n'encourt aucune obligation et aucuns frais d'aucune sorte envers le ou les soumissionnaires.

2022-02-043

DÉCISION DU CONSEIL – ARÉNA / HORAIRE DU PATIN LIBRE – SEMAINE DE RELÂCHE 2022

Document soumis : Rapport de Karine Laplante, coordonnatrice sport et culture;

SUR PROPOSITION de Suzanne Choinière

DUMENT APPUYÉE par Alexandre Picard

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :

QUE ce conseil entérine et accepte le rapport de Karine Laplante, coordonnatrice sport et culture concernant l'horaire du patin libre durant la Semaine de relâche 2022 pour l'Aréna.

2022-02-044

ACCEPTATION ET AUTORISATION DU CONSEIL / ACTIVITÉS POUR LES CAMPS DE JOUR/ SAISON ÉTÉ 2022

Documents soumis : Rapport de Karine Laplante, coordonnatrice sport et culture

SUR PROPOSITION de Gilbert Cabana

DUMENT APPUYÉE par Benoit Isaia

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :

QUE ce conseil accepte le rapport de Karine Laplante, coordonnatrice sport et culture et autorise les activités pour les camps de jour Saison Été 2022, entérine les coûts nécessaires tels que spécifiés dans le budget soumis, ainsi que les montants demandés aux parents qui seront majorés de 2,5 % ainsi que l'horaire des activités.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le conseil municipal consacre une première période de temps alloué aux questions reçues par courriel.

2022-02-045

CLÔTURE DE LA SESSION

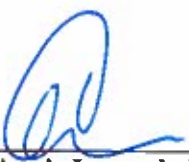
ATTENDU QUE tous les sujets prévus à l'ordre du jour ont été traités;

SUR PROPOSITION de Suzanne Choinière

DUMENT APPUYÉE par Benoit Isaia

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la présente session est levée à 19h44.


Annie Lessard, d.g. / gref.-trés.
Secrétaire de l'assemblée


Marcel Gaudreau, maire
Président d'assemblée